

souvent très vif, mais éphémère. Une fois que le calme s'est fait sur elle, c'est pour toujours, La question de la vente du chemin de fer du Nord entre dans cette classe. Et si les compagnies qui ont acquis cette belle voie ferrée savent satisfaire les populations, le ministère, dans cinq ans, n'aura pas à rendre un compte bien sévère à leur sujet.

Mais il aura à se justifier d'avoir augmenté l'indemnité sessionnelle de cinq cents dollars à huit cents, d'avoir imposé de nouvelles taxes, et surtout d'avoir contracté un nouvel emprunt de trois millions de dollars. Sur ces points, le peuple a l'oreille sensible et il est généralement disposé à se laisser préjuger. Beaucoup de personnes se montraient favorables à la vente immédiate du chemin de fer du Nord parce qu'elles croyaient par là éviter un nouvel emprunt et de nouvelles taxes ; c'était, pour elles, le motif déterminant de leur attitude. Le ministère avait retardé la présentation de ses mesures financières dont la teneur n'avait pas transpiré. On croyait généralement que, d'ici à quelques années, nous réussirions à ne pas augmenter notre dette. Mais nos finances sont en mauvais état.

Les journaux libéraux ont aussitôt commencé à crier à l'extravagance. Ils s'en font des armes qu'ils utilisent même dans les élections fédérales.

Au milieu de toutes ces discussions financières, une motion pour abolir le cens d'éligibilité des députés a été adoptée sans bruit. Le Conseil législatif, cette année, n'a pas cru devoir opposer son veto. C'est ainsi que nous voguons en pleine mer démocratique et que nous nous acheminons sûrement vers le suffrage universel.

De même que l'an dernier, un *bill* concernant l'instruction publique est arrivé tout à coup à la fin de la session. Il était plus dangereux, sous sa rédaction en apparence inoffensive, que tous les *bills* retirés depuis quelques années. Ce projet de loi arrivait devant les députés sans avoir été soumis au conseil de l'instruction publique. On dit que l'autorité religieuse a protesté énergiquement. Cette nouvelle tentative est demeurée infructueuse ; le *bill* est allé rejoindre ses devanciers.

Le gouvernement propose une mesure générale relativement aux octrois réclamés par les compagnies de chemin de fer. Un certain nombre d'acres de terrains, proportionné à leur importance relative, leur sera accordé. Le chemin de fer du Lac St Jean est le plus favorisé. Il faut espérer que cette entreprise ne sera plus retardée et qu'avant longte mps les florissantes paroisses du lac St Jean entendront les coups de sifflet de la première locomotive qui se sera aventurée dans ces parages. Le Conseil Législatif a fait à ce projet de loi quelques amendements dans le but de protéger les droits